



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 novembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER et M. BOICHE avaient donné respectivement procuration à Mme DUQUE et M. BOURDOUNE.

Excusés : M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2023-157 : MOTION

RÉINTÉGRATION DU CENTRE 15 À NEVERS

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

**Le transfert du centre 15 de Nevers à Dijon ne se justifiait pas !
Pour un Service d'Accès aux Soins Nivernais !**

Il y a 5 ans, le 2 octobre 2018, l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comte décidait de mettre fin au centre de régulation du 15 à Nevers. L'objectif était de regrouper à Dijon les services de régulation de Nevers et de Auxerre. Face à la mobilisation massive et unie des élus de l'Yonne le centre 15 de Auxerre a résisté à cette fermeture et l'ARS a considéré même il y a quelques jours que ce transfert à Dijon ne se justifiait plus. Le front uni dans la Nièvre n'a pas pu se mettre en oeuvre, certains élus ayant fait confiance aux promesses de meilleur fonctionnement promis par l'État.

Considérant que depuis 5 ans, il n'y a pas une semaine sans témoignage de dysfonctionnement du service de régulation qui a perdu, à l'évidence en proximité et en connaissance du territoire. La régulation a perdu en qualité mettant en péril des vies et désorganisant régulièrement le travail de nos services de soins et de secours.

Considérant qu'une évaluation portée par l'ARS a nié les dysfonctionnements visibles à l'oeil nu du quotidien, mais invisibles des hauteurs du CHU de Dijon. Elle a démontré la méconnaissance du territoire où Marzy par exemple était confondu avec Varzy.

Considérant que depuis septembre, les élus Nivernais ont exprimé, dans nos collectivités, de manière massive et unanime, notre désapprobation du projet régional de santé. Nous considérons avoir été, certes, écoutés, mais pas entendus. La territorialisation telle que préconisée par l'ARS dans un esprit « *d'universalisme proportionné* » doit permettre l'égalité d'accès aux soins pour tous.

Quoi de plus naturel dans un département où l'accès aux soins de premiers recours est la plus critique en Bourgogne Franche Comté !

- **Nous demandons le retour du centre 15 dans la Nièvre dans le cadre d'un service d'accès aux soins 58 (SAS 58)**
- **Nous demandons à l'ARS d'engager toutes les démarches et procédures pour que ce service vital puisse revenir dans notre département, à Nevers**

Suivent les signatures.
